

035912

GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

*Député bruxellois*

**Question orale de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme. Barbara TRACHTE, Ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège**

**Objet : la gestion énergétique des bâtiments dépendants de la COCOF**

Madame la Ministre-présidente,

Durant la fin de l'année 2022 - début 2023, nous avons connu une augmentation sans précédent des prix de l'énergie, que ce soit le gaz ou encore l'électricité. Nos concitoyens en ont fortement pâti, les montants des factures d'énergie devenant pour le moins astronomiques pour beaucoup. La situation était donc plus qu'alarmante. D'ailleurs, la COCOF, pour son budget 2023, a pris la décision de débloquer un montant exceptionnel de 11 millions d'euros afin d'aider les associations subsidiées par la COCOF à faire face à cette problématique.

Cette crise des prix est venue nous rappeler à quel point nous sommes encore trop facilement impactés par les chocs géopolitiques qui peuvent se produire vis-à-vis de notre approvisionnement énergétique. Des mesures structurelles se doivent donc d'être prises afin de parer au mieux aux risques.

Je vous avais dès lors, Madame la Ministre-présidente, interrogé l'année dernière sur la gestion énergétique de la COCOF concernant les bâtiments dont elle a la charge. En effet, nos infrastructures publiques n'ont pas non plus été épargnées par cette hausse des prix. La situation des piscines publiques était certainement l'exemple le plus parlant, et le plus médiatisé, durant cette période compliquée que nous avons vécu. D'autant que concernant justement ces piscines, la fermeture de l'une seule d'entre elle, comme cela s'était fait en France, aurait été une véritable catastrophe, l'offre étant déjà extrêmement faible en Région bruxelloise.

Vous aviez alors expliqué que des mesures étaient alors prises pour parer à ce problème. Des initiatives structurelles avaient déjà été initiées avant la crise tel que la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments ou encore le lancement de monitoring pour réfléchir à la réduction de la consommation globale.

D'autres mesures, cette fois-ci conjoncturelles, ont également été prises au moment de la crise des prix de l'énergie, à l'instar de la diffusion d'une circulaire identique à celle diffusée par la Région sur le sujet et d'actions de sensibilisation du personnel technique. L'installation de pompes à chaleur et de davantage de panneaux solaires étaient également à l'étude. Au niveau de la piscine du CERIA, il était prévu de baisser la température de l'eau de 2°. D'autres mesures comme l'achat et l'installation de minuteurs étaient également évoquées.

Il est à souligner qu'au moment de ma question l'année dernière, la COCOF n'était pas encore pleinement impactée par la hausse des prix du gaz et de l'électricité, les contrats étant encore fixes à l'époque. Ce qui n'est plus le cas depuis janvier 2023.

A l'heure actuelle, les prix de l'énergie sont revenus quelque peu à la normale. La crise semble derrière nous mais il est important de ne pas oublier que nous ne sommes jamais à l'abri d'un nouveau choc géopolitique et de risques sur notre approvisionnement énergétique. La multiplication des conflits dans le monde vient tristement nous le rappeler.

Dès lors, Madame la Ministre-présidente, j'aimerais faire le point aujourd'hui avec vous sur les mesures de gestion énergétique des bâtiments gérés par la COCOF.

Concernant les mesures structurelles, pourriez-vous, je vous prie, nous faire une mise à jour des mesures prises depuis l'année dernière ?

D'autres sont-elles à l'étude ?

Qu'en est-il des mesures de rénovation énergétique des bâtiments gérés par la COCOF, quels progrès ont été enregistrés en la matière ?

Les mesures conjoncturelles prises lors du plus fort de la crise sont-elles toujours d'actualité ? Je pense notamment à la baisse de 2° de la piscine du CERIA.

D'autres initiatives visant à intégrer les technologies innovantes dans la gestion énergétique des bâtiments, telles que les systèmes domotiques, les énergies renouvelables, ou d'autres solutions écoénergétiques sont-elles examinées par la COCOF ?

Quels programmes de formation structurelle ou de sensibilisation sont mis en place à l'intention du personnel travaillant dans les bâtiments gérés par la COCOF, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie et de gestion responsable des ressources sur le long terme ?

Quels mécanismes de suivi et d'évaluation sont en place pour mesurer l'impact des mesures prises en matière de gestion énergétique des bâtiments, et comment ces résultats sont-ils utilisés pour orienter les décisions futures ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Député